COMMUNE DE VILLEBAROU

NOTE DE SYNTHESE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

BUDGET PREVISIONNEL COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Recettes prévisionnelles → 4 002 665.00 €

Résultat excédentaire reporté budget commune → 1 797 551.04 €

<u>Soit un total des recettes de fonctionnement cumulées</u> → 5 800 216.04 €

Les principaux postes de recettes de Fonctionnement sont :

- Les impôts locaux (taxes foncières) pour **1 497 000 €**
- Les taux d'imposition sont fixés :
  - Taxe d'habitation : 13.72 %
  - Taxe foncière : 48.20 %
  - Taxe foncière non bâti : 68.62 %
- La fiscalité reversée par l'Agglo :
  - FPIC, Fonds péréquation des ressources communales et intercommunales
  - DSC, Dotation de Solidarité Communautaire
  - AC, Attribution de compensation
  - Soit un total de **1 186 670 €**
- Le résultat excédentaire cumulé du budget communal pour **1 797 551 €**

Recettes de fonctionnement

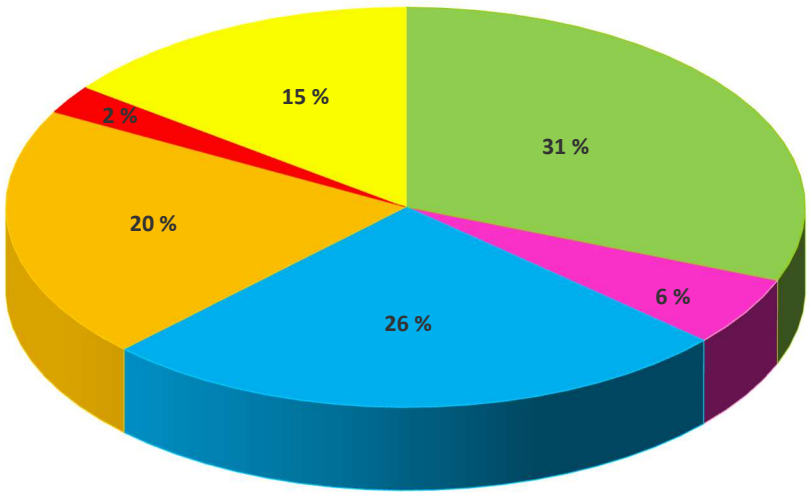

- Résultat excédentaire reporté budget commune
- Produits des services, du domaine et ventes (Facturation Enfance jeunesse) + atténuations charges
-
- Taxes Foncières Propriétés Bâtis et non Bâtis
- Reversement Agglo : AC (Attribution de Compensation) + DSC (Dotation Solidarité Communautaire) + FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)
- Autres Impôts et Taxes et autres produits de gestion courante
- Dotations, subventions et participations (Caisse d'Allocations Familiales, Etat, Région, Département...)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Dépenses prévisionnelles → 4 308 661.54 €

Virement à la section d'investissement → 1 491 554.50 €

<u>Soit un total des dépenses de fonctionnement cumulées</u> → 5 800 216.04 €

Les principaux postes de dépenses de Fonctionnement sont :

- Les charges de personnel à hauteur de 2 120 000 €
- Les charges à caractère général pour 1 330 320 €
- Les autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations, service incendie, atténuations de produits, charges financières, amortissements) pour 858 342 €
- Le virement à la section d'investissement s'élève à 1 491 554 .50 €

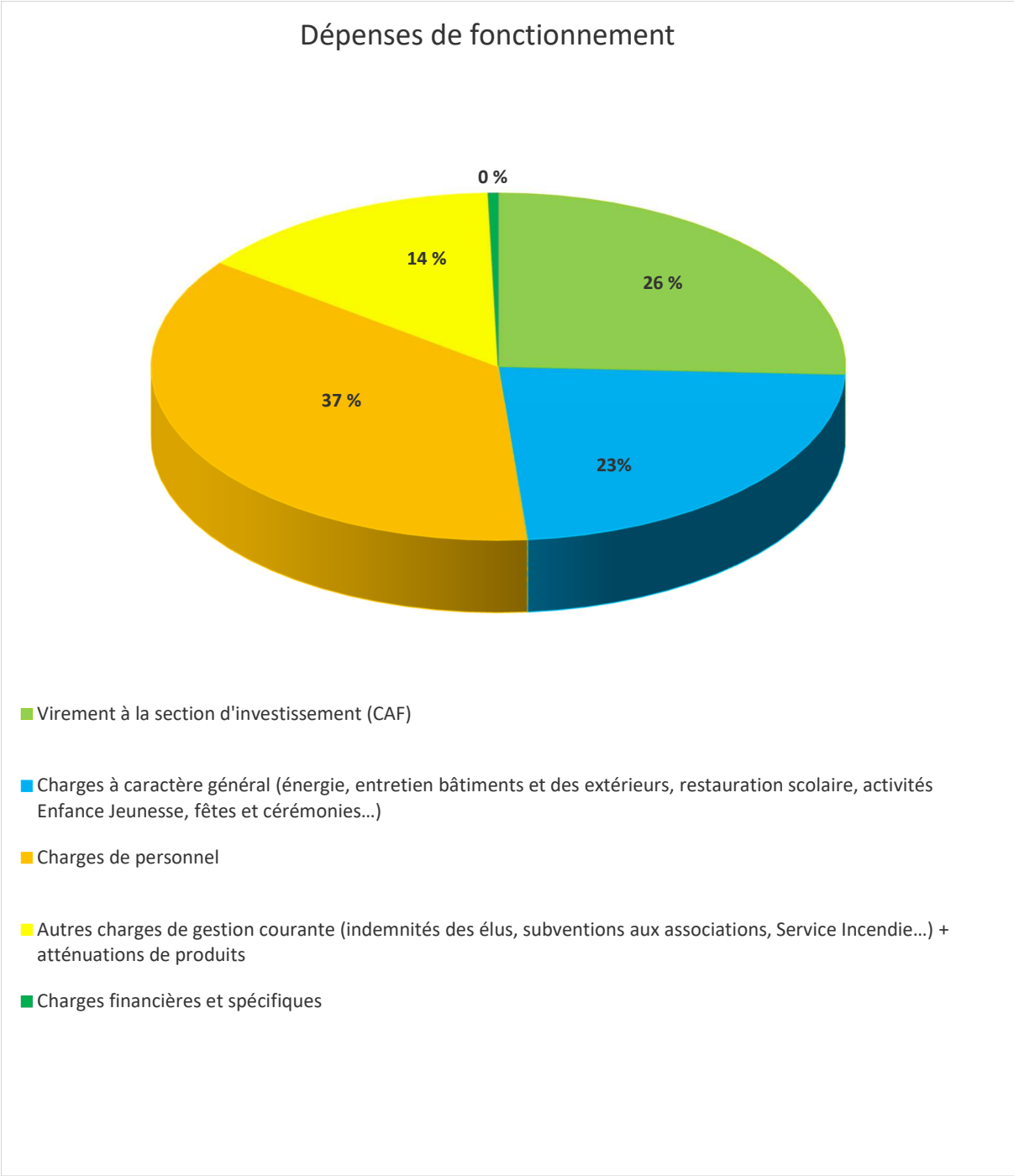
Dépenses de fonctionnement
0 %
14 %
26 %
37 %
23%
Virement à la section d'investissement (CAF)
Charges à caractère général (énergie, entretien bâtiments et des extérieurs, restauration scolaire, activités Enfance Jeunesse, fêtes et cérémonies…)
Charges de personnel
Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations, Service Incendie…) + atténuations de produits
Charges financières et spécifiques

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Recettes prévisionnelles → 608 818.40 €

Excédent de fonctionnement → 162 720.09 €

Virement de la section de fonctionnement → 1 491 554.50 €

<u>Soit un total des recettes d'investissement cumulées</u> → 2 263 092 .99 €

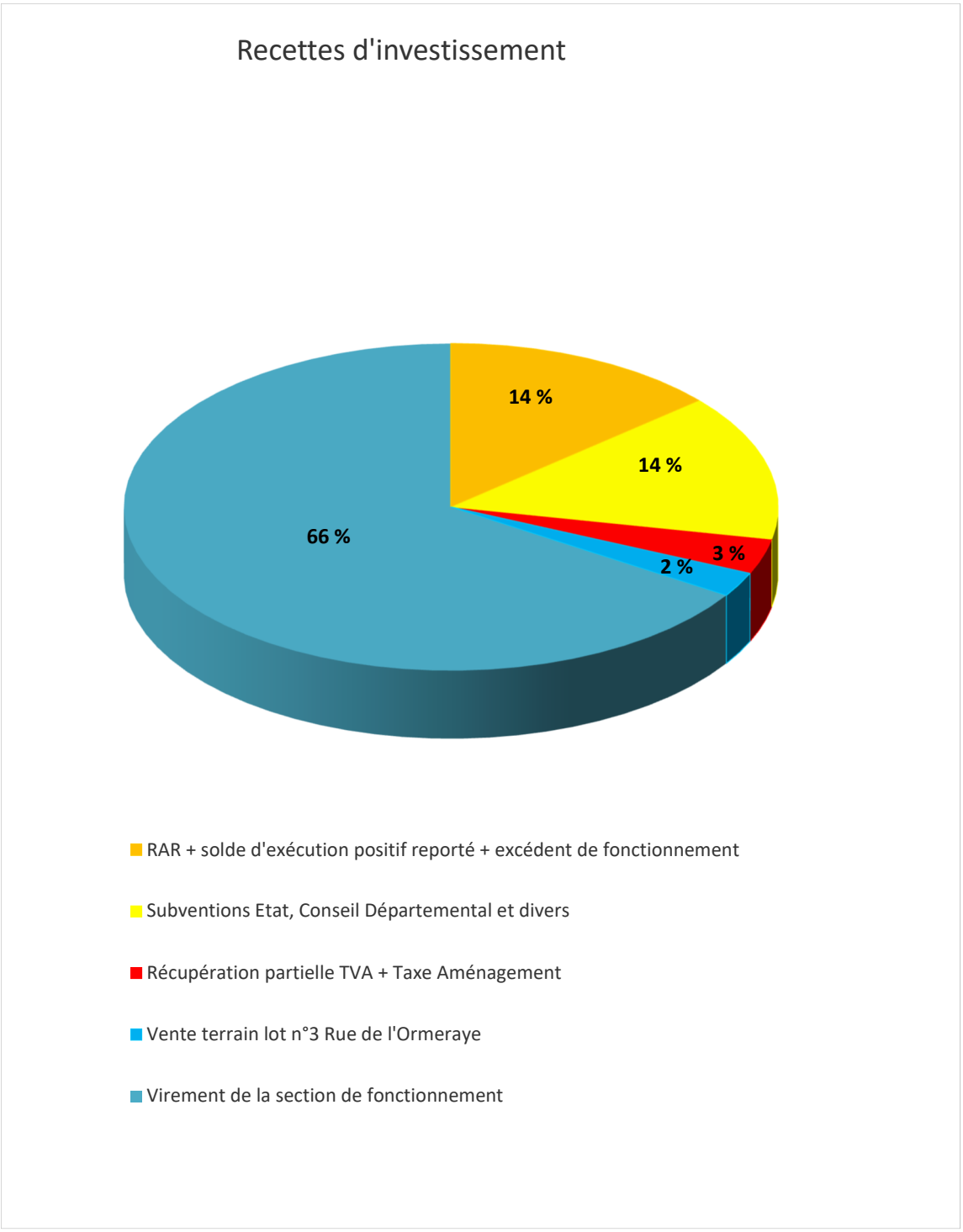
Recettes d'investissement
14 %
14 %
3 %
2 %
66 %
RAR + solde d'exécution positif reporté + excédent de fonctionnement
Subventions Etat, Conseil Départemental et divers
Récupération partielle TVA + Taxe Aménagement
Vente terrain lot n°3 Rue de l'Ormeraye
Virement de la section de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Dépenses prévisionnelles → 1 959 594 .50 €

Reste à réaliser → 303 498.49 €

Déficit d'exécution négatif reporté → 0.00 €

<u>Soit un total des dépenses d'investissement cumulées</u> → 2 263 092.99 €

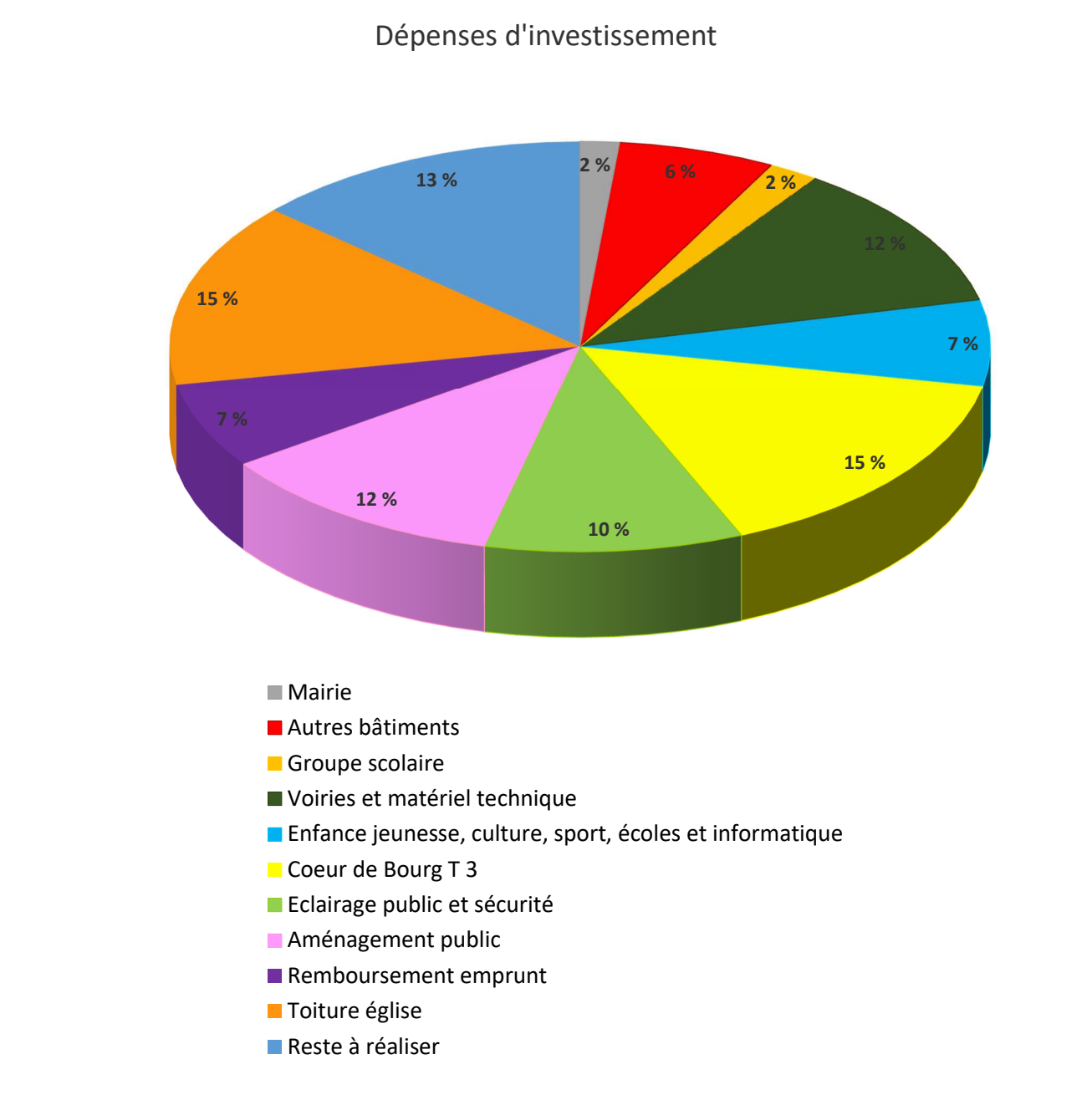

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à **14 006.00 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **31 205.01 €**

BUDGET ZAC DES MEZIERES

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **919 858.40 €**

La section d'investissement se compose :

- **En dépenses à : 887 632.86€**
- **En recettes à : 940 862.37€**
- **Soit une section d'investissement en suréquilibre d'un montant de 53 229.51€**

DETTES

Remboursement de la dette en capital pour 2025 :

- Budget principal **150 018 €**
- Budget Photovoltaïque **9 205 €**
- Budget Zac **120 140 €**

Montant du capital restant dû au 01/01/2025 :

- Budget principal **530 605 €**
- Budget Photovoltaïque **68 216 €**
- Budget Zac **637 622 €**

Soit un capital prévisionnel restant dû au 31/12/2025 d'un montant total de 957 080 € (ZAC incluse), dette ramenée par habitant à **368 €** par habitant (INSEE au 1er janvier 2025 : 2 600 habitants), moyenne de la strate : **648 €** (Comptes des collectivités 2023).